

AMAHC - LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNEES

Rédaction collective SACJ AMAHC - décembre 2018

AMAHC soutient la participation des personnes concernées. Elle se décline sous trois formes distinctes au sein de l'association :

La participation des personnes concernées est :

encouragée

pour
S'EXPRIMER

accompagnée

pour
CONSTRUIRE
ENSEMBLE

possible

pour
REPRESENTER ET
GOUVERNER

2 COMITES

**Groupe
d'Expression
Collectif - GEC**

**Instance Collective de
Paroles - ICP**

Forum

Recueille la parole des
personnes concernées.

Interroge le

fonctionnement du
service et peut faire des
propositions.

Echanges autour de
thématiques

3 fois par an
2 fois par an
1 fois par an

Évènementiel

Organise les
temps festifs de
l'association
AMAHC

1 fois par mois à
partir de juillet

Promotion et
communication

Construit les
outils de
communication
Présente et
promeut les
activités de
l'association en
interne et en
externe

1 fois par mois

**Comité des
personnes
concernées**

Représente ses
pairs dans les
différentes
instances

Prend part aux
votes au Conseil
d'Administration
et à l'Assemblée
Générale

1 fois par mois

SE FORMER POUR AGIR-COMMUNIQUER